



## Une pauvreté très élevée, mais moins intense

**E**n 2014, 18,3 % de la population des Hauts-de-France, soit un million de personnes, vit sous le seuil de pauvreté et place la région en deuxième position. La région se distingue cependant par une intensité de la pauvreté inférieure au niveau métropolitain (19,9 % contre 21,0 %). Le recours plus fréquent aux minima sociaux et le niveau élevé des prestations sociales délivrées aux personnes pauvres modèrent l'intensité de la pauvreté dans la région. Les hommes vivant seuls souffrent d'une pauvreté plus intense car plus éloignés du seuil de pauvreté que les autres catégories de ménages.

En combinant un taux de pauvreté élevé et une intensité de la pauvreté faible, le Pas-de-Calais, avec ses intercommunalités situées dans l'ex-bassin minier et sur le littoral, symbolise la singularité régionale. *A contrario*, certains territoires cumulent les indicateurs de fragilité et demeurent particulièrement vulnérables, comme les zones urbaines les plus peuplées de la région et les territoires ruraux de l'Avesnois et de la Thiérache. La pauvreté y est à la fois élevée et intense.

Nadia Belhakem, Hugues Lermecin, Insee

Avec 18,3 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2014, contre 14,7 % au niveau France métropolitaine, les Hauts-de-France se positionnent au 2<sup>e</sup> rang des régions les plus pauvres après la Corse. Un million de personnes sont ainsi touchées par la pauvreté dans la région.

En outre, la moitié des habitants des Hauts-de-France vivent avec moins de 18 812 euros par an, soit 1 568 euros par mois contre 1 697 euros en France métropolitaine.

### Les revenus des personnes pauvres un peu plus élevés qu'ailleurs

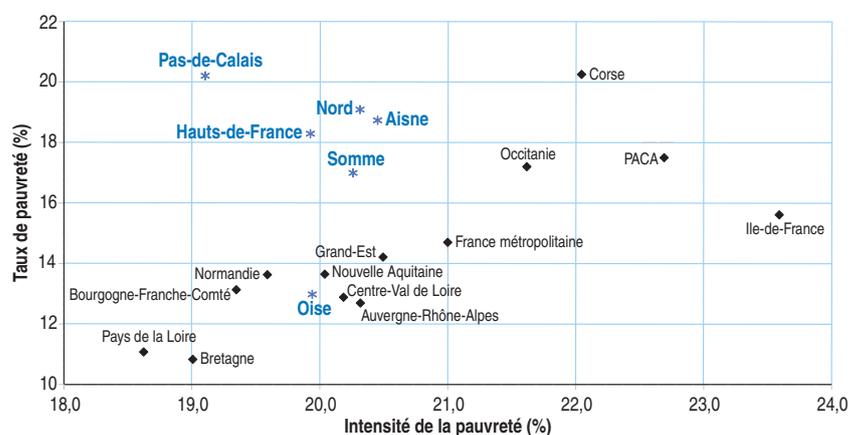
Pour la plupart des territoires, un taux de pauvreté élevé va de pair avec une forte intensité de la pauvreté (*figure 1 et encadré*). Paradoxalement, dans les Hauts-de-France, l'intensité de la pauvreté est modérée, inférieure d'un point à la moyenne de France métropolitaine : 19,9 % contre 21,0 %. Elle est même inférieure de 2 à 3 points à des régions ayant un taux de pauvreté proche. En Occitanie, Corse et

Provence-Alpes-Côte d'Azur, où le taux de pauvreté excède 17,0 %, l'intensité de la pauvreté est ainsi plus forte que dans la région, à respectivement 21,6 %, 22,0 % et 22,7 %. Dans les Hauts-de-France, la

pauvreté concerne donc des personnes dont le niveau de vie est plus souvent proche du seuil de pauvreté de France métropolitaine que celui observé dans ces régions.

### 1 Les Hauts-de-France parmi les régions où l'intensité de la pauvreté est modérée

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en France métropolitaine en 2014



Note de lecture : les Hauts-de-France enregistrent en 2014 un taux de pauvreté de 18,3 % et une intensité de la pauvreté de 19,9 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2014.

De plus, l'intensité de la pauvreté des Hauts-de-France est comparable à celle de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine ou du Centre-Val de Loire où le taux de pauvreté y est inférieur de 4 points à celui de la région (figure 1).

Les Hauts-de-France présentent donc un profil singulier parmi les régions de France métropolitaine en combinant un taux de pauvreté élevé et une intensité de la pauvreté modérée. L'Île-de-France connaît une situation également singulière mais inverse : une part moins importante de personnes pauvres (15,6 %) toutefois plus intensément touchées par la pauvreté (23,6 %).

### Plus de la moitié des personnes pauvres perçoivent des minima sociaux

Deux facteurs principaux expliquent la modération de l'intensité de la pauvreté dans la région.

Le premier a trait au montant moyen des minima sociaux, prestations familiales et allocations logement – autrement dit des prestations sociales – délivrés dans les Hauts-de-France. Dans la région, celui-ci est le plus élevé de France métropolitaine chez les personnes pauvres et est supérieur de 22 % à la moyenne métropolitaine (figure 3). Les prestations sociales compensent le faible niveau des revenus tirés d'une activité présente ou passée, que constituent les salaires, les revenus tirés d'une activité indépendante ou libérale, les pensions de retraite et les prestations chômage. Dans la région, le montant lié à ce dernier poste de revenus est le plus faible de France métropolitaine (près de 10 % inférieur à la moyenne).

Le recours plus important aux minima sociaux constitue le second facteur. Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté de la région bénéficient bien plus qu'ailleurs des minima sociaux, dont les dispositifs les plus connus sont le revenu de solidarité active (RSA), le minimum vieillesse ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH). 53 % des personnes pauvres de la région perçoivent un minimum social contre 42 % au niveau métropolitain. Cette proportion chute même à moins de 40 % pour la Corse, l'Île-de-France, la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes (figure 3).

### Des niveaux élevés d'allocations familiales et logement par bénéficiaire

Le niveau des prestations sociales par bénéficiaire joue également un rôle sur la modération de l'intensité de la pauvreté dans la région.

Si le montant des minima sociaux pour ceux qui en bénéficient dans la région équivaut à un euro près au niveau national, celui des allocations familiales et des prestations logement lui est supérieur. Les bénéficiaires de prestations

## Encadré : qu'est-ce que l'intensité de la pauvreté ?

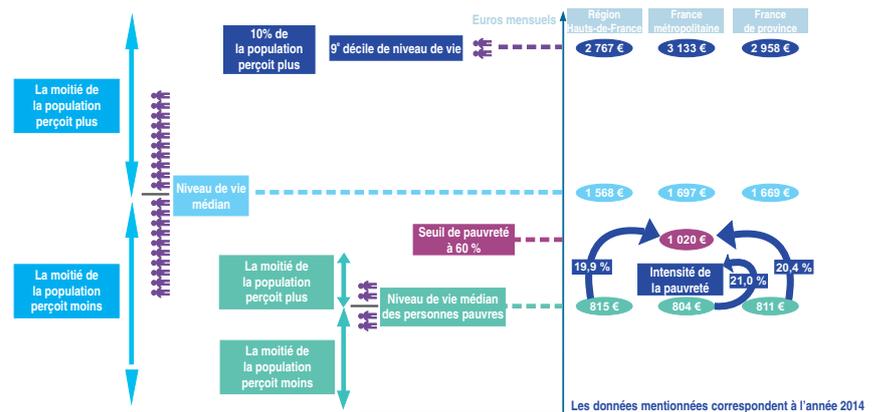
L'analyse de la pauvreté monétaire, réduite au seul taux de pauvreté, ne rend pas compte de la diversité des situations des personnes pauvres. L'intensité de la pauvreté est un moyen de la compléter. Elle correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté selon la formule suivante :

$$\text{Intensité de la pauvreté} = \frac{\text{Seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian des ménages pauvres}}{\text{Seuil de pauvreté}}$$

Plus elle est élevée, plus la pauvreté est dite intense dans le sens où le niveau de vie des plus pauvres est éloigné du seuil de pauvreté.

En France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population en 2014 s'établit à 1 697 euros par mois (figure 2). Ce montant partage la population en deux, la première moitié percevant moins de 1 697 € et la seconde plus. Il détermine par ailleurs le seuil de pauvreté, fixé conventionnellement à 60 % de sa valeur. Ainsi, celui-ci vaut 1 020 euros en 2014 ; il est le même pour l'ensemble du territoire. Toutes les personnes disposant d'un niveau de vie inférieur à ce montant vivent sous le seuil de pauvreté. À titre de comparaison, le socle de revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) - deux minima sociaux - s'élèvent respectivement à 509 euros et 792 euros par mois pour une personne seule.

### 2 Schéma représentatif du calcul de l'intensité de la pauvreté

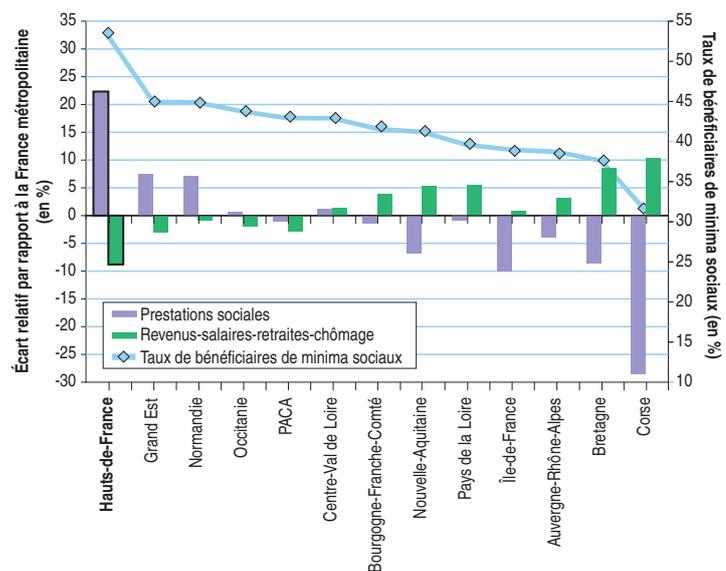


Le niveau de vie médian des personnes pauvres sépare cette population en deux groupes de même effectif. Il correspond à 815 euros dans les Hauts-de-France ; cela signifie que la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté disposent d'un niveau de vie compris entre 815 euros et 1 020 euros et que l'autre moitié dispose d'un niveau de vie inférieur à 815 euros. Au contraire du seuil de pauvreté, le niveau de vie médian diffère d'une région à l'autre, d'un département à l'autre, d'un type de ménage à l'autre...

L'intensité de la pauvreté des Hauts-de-France est égale à l'écart relatif entre 1 020 euros (le seuil de pauvreté) et 815 euros (le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté). Elle s'établit donc à 19,9 % contre 21,0 % en France métropolitaine.

### 3 La part de bénéficiaires de minima sociaux est plus importante qu'ailleurs

Taux de bénéficiaires de minima sociaux par région et écart à la moyenne nationale du revenu disponible moyen par poste par région chez les personnes pauvres en 2014



Note de lecture : pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les Hauts-de-France, le revenu issu d'une activité indépendante ou libérale, salaires, pensions et du chômage est en moyenne inférieur de 9 % au niveau national. Le revenu tiré des prestations sociales pour la même population est en revanche supérieur en moyenne de 22 % à celui de France métropolitaine. Par ailleurs, 53 % de la population des Hauts-de-France vivant sous le seuil de pauvreté perçoit un minimum social.

Champ : personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOsofi) 2014.

familiales dans la région perçoivent en moyenne 187 euros par mois contre 174 euros en France métropolitaine (figure 4) correspondant au montant régional le plus élevé. Cela s'explique notamment par le dynamisme régional en matière de fécondité mais aussi par la surreprésentation des foyers monoparentaux (23,4 % contre 20,9 % au niveau national). Or, les prestations familiales pour ce type de ménages sont majorées.

Les allocations logement par bénéficiaire pauvre de la région sont également plus élevées que la moyenne de France métropolitaine : 146 euros contre 140 euros. Même si l'ampleur de l'écart est moindre que pour les prestations familiales, ce montant est le plus élevé derrière l'Occitanie. De surcroît, la part plus importante de locataires dans la région parmi les personnes vivant sous le seuil de pauvreté (73,5 % contre 70,7 % au niveau métropolitain) implique un recours plus fréquent à cette prestation.

### Les hommes vivant seuls les plus éloignés du seuil de pauvreté

Dans les Hauts-de-France comme pour les autres régions, l'intensité de la pauvreté des hommes vivant seuls (27,4 %) est très supérieure à celle des autres catégories de ménages, notamment des familles monoparentales (22,1 %) (figure 5). Pourtant, les premiers sont bien moins concernés que les secondes par la pauvreté (20,1 % contre 38,3 %).

Dans la région, le niveau de vie médian des hommes seuls vivant sous le seuil de pauvreté s'établit à 739 euros mensuels, soit 82 euros de moins que les femmes seules (figure 5). L'intensité de la pauvreté est moindre de 8 points chez ces dernières (19,4 % contre 27,4 %), dont le niveau de vie est tiré vers le haut par des revenus d'activité, des allocations chômage ou des pensions de retraite plus importants.

Cet écart tient aussi à la structure par âge des deux populations. Alors que le niveau de vie des personnes pauvres tend à s'élever avec l'âge, les femmes seules pauvres sont ainsi bien plus âgées que leurs homologues masculins (58 ans contre 45 ans en moyenne).

À l'opposé, les couples sans enfant vivant sous le seuil de pauvreté disposent d'un niveau de vie moins dégradé que les autres types de ménages. L'intensité de la pauvreté s'élève à 16,7 % pour cette catégorie de ménages, soit une différence de plus de 10 points par rapport aux hommes vivant seuls.

#### 4 Des allocations familiales et de logement plus importantes dans les Hauts-de-France

Montant moyen mensuel des prestations sociales par bénéficiaire et caractéristiques des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en 2014

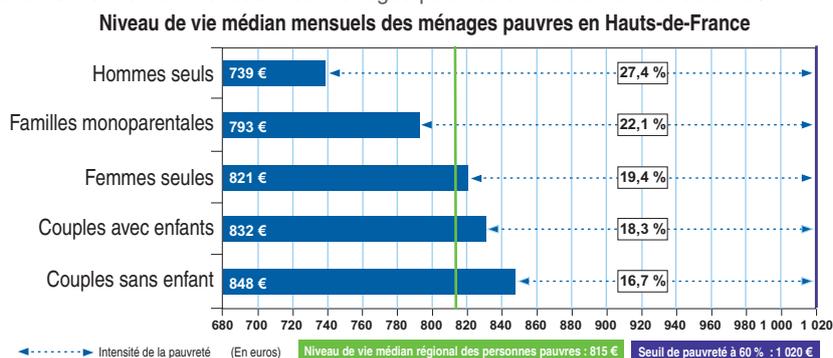
	Hauts-de-France	France métropolitaine
Montant moyen mensuel (en euros) de la prestation pour les bénéficiaires de		
minimum social	215	216
prestations familiales	187	174
prestations logement	146	140
Part de personnes vivant dans un foyer monoparental (en %)	23,4	20,9
Part de locataires (en %)	73,5	70,7

Champ : personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOsofi) 2014.

#### 5 Un faible niveau de vie médian des hommes seuls vivant sous le seuil de pauvreté

Niveau de vie médian mensuel des ménages pauvres en Hauts-de-France en 2014



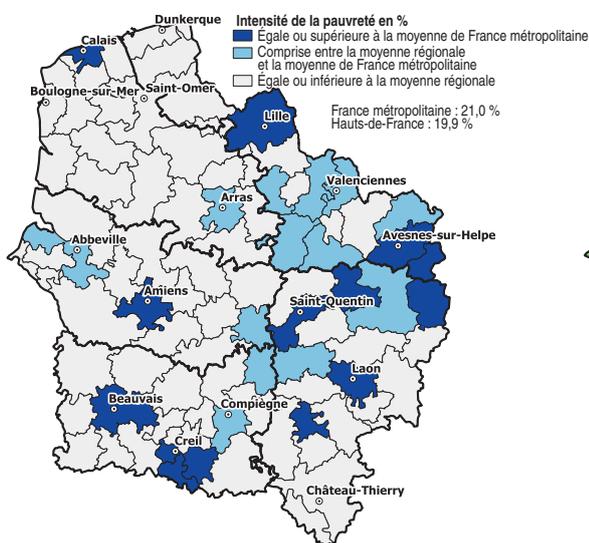
Note de lecture : le niveau de vie médian des hommes pauvres vivant seuls s'établit à 739 euros par mois avec une intensité de la pauvreté équivalente à 27,4 %.

Champ : ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

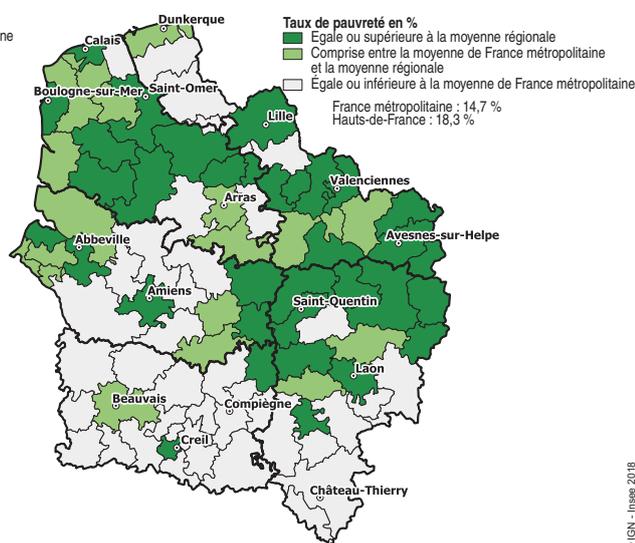
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOsofi) 2014.

#### 6 L'ex-bassin minier et le littoral, territoires de pauvreté élevée à l'intensité modérée

Intensité de la pauvreté par EPCI en 2014



Taux de pauvreté par EPCI en 2014



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOsofi) 2014.

isarien bénéficie d'un taux de pauvreté et d'une intensité de la pauvreté inférieurs à la moyenne métropolitaine (figure 1).

Le Nord et l'Aisne présentent des profils assez similaires avec des taux de pauvreté légèrement supérieurs à la moyenne régionale (18,3 %), les plaçant respectivement aux 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> rangs des départements les plus pauvres de France métropolitaine. En revanche, l'intensité de la pauvreté y est plus modérée, proche de 20 %. La pauvreté est moins marquée dans le département de la Somme que dans ces deux départements : le taux de pauvreté y est inférieur de 1,3 point à la moyenne régionale et l'intensité de la pauvreté est proche de la moyenne régionale.

### L'ex-bassin minier et le littoral illustrent la singularité régionale

La singularité de la région transparaît dans les intercommunalités, notamment celles du Pas-de-Calais. L'ex-bassin minier et la Côte d'Opale se caractérisent ainsi par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale - déjà élevée - alors que l'intensité de la pauvreté y est faible, voire même inférieure à la moyenne régionale de 19,9 % (figure 6). Les communautés d'agglomération de l'ex-bassin minier (Lens, Valenciennes, Douai, et Béthune), qui rassemblent près de 15 % de la population régionale totale, combinent un taux de pauvreté très élevé, compris entre 20,1 % et 25,7 %, et une intensité modérée allant de 18,8 % à 20,4 %.

Sur le littoral et dans les terres proches comme l'Audomarois et le Ternois, les intercommunalités connaissent des situations comparables. Le Boulonnais est emblématique de ce constat, avec un taux de pauvreté de 21,7 % et une intensité de la pauvreté de 19,6 %. Dans cette zone, le Calaisis est une exception puisque la pauvreté y est à la fois élevée et intense (respectivement 25,2 % et 21,1 %).

### Une intensité élevée dans des territoires aux profils différents

Les EPCI présentant une intensité de la pauvreté élevée sont de trois types : urbain densément peuplé, rural pauvre et riche. La Métropole européenne de Lille (MEL) et certaines intercommunalités urbaines comme Amiens, Calais, Saint-Quentin, Laon,

Beauvais et Creil, accueillent les personnes pauvres au niveau de vie médian le plus éloigné du seuil de pauvreté. Ces territoires, qui concentrent plus d'un habitant sur quatre des Hauts-de-France, enregistrent un taux de pauvreté élevé, en général supérieur à la moyenne régionale. L'intensité de la pauvreté des communautés d'agglomération de Laon, d'Amiens, de Saint-Quentin et de Creil dépasse par ailleurs 22,0 %, mettant en exergue leur fragilité. Avec près de 24 000 habitants vivant sous le seuil de pauvreté, l'EPCI de Creil cumule les indicateurs défavorables : une intensité de la pauvreté très élevée (22,4 %) et le niveau de vie médian le plus faible de la région (230 euros en dessous du niveau mensuel régional).

Les zones rurales faiblement peuplées de la Thiérache et de l'Avesnois, où la pauvreté touche jusqu'à un habitant sur quatre, enregistrent aussi une intensité de la pauvreté bien supérieure à la moyenne régionale en dépassant 21 %.

Enfin, dans le sud de la région, les EPCI de Chantilly et de Senlis, à proximité immédiate de l'Île-de-France, présentent également une intensité de la pauvreté élevée (supérieure à 21,0 %), alors même que ces intercommunalités sont parmi les plus riches du territoire, avec un niveau de vie médian qui dépasse de 40 % le niveau régional. Ce constat est toutefois à relativiser, car il concerne 4 300 personnes vivant sous le seuil de pauvreté sur le million que compte la région. ■

## Définitions

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage après transfert, impôts et prestations sociales rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie, les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1<sup>er</sup> décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9<sup>e</sup> décile (D9).

En France et en Europe, le **seuil de pauvreté** est fixé de façon relative. Il est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du niveau de vie dit médian. Le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux, la moitié gagne moins, l'autre moitié gagne davantage. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % du revenu médian. En 2014, il est égal à 1 020 euros par mois.

Le **taux de pauvreté** correspond à une proportion de la population qui vit avec un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté.

La **médiane** du niveau de vie partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un niveau de vie supérieur.

Les **prestations sociales** sont composées des minima sociaux, des allocations logement et des prestations familiales.

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI. Dans le cadre de cette publication, le découpage des EPCI est en géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Sources

Le fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA).

Insee Hauts-de-France  
130 avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769  
59034 Lille Cedex  
**Directeur de la publication :**  
Jean-Christophe Fanouillet  
**Rédactrice en chef :**  
Nadine Lhuillier  
**ISSN 2493-1292**  
**ISSN en ligne 2492-4253**  
© Insee 2018  
**Crédits photos :**  
© Laurent Ghesquière  
© Anais Gadeau  
© Laurent Rousselain

## Pour en savoir plus

- « Une région fortement touchée par les différentes formes de fragilités sociales », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 74, mars 2018.
- « Les prestations sociales et impôts réduisent de moitié les inégalités de revenus », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 60, novembre 2017.
- « Fragilité sociale dans les Hauts-de-France : la crise a renforcé les inégalités territoriales », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 45, mars 2017.
- « Un million de personnes sous le seuil de pauvreté en Nord-Pas-de-Calais Picardie », *Insee Flash Hauts-de-France*, n° 19, novembre 2015.

